

753 – Subventions aux associations

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mmes de Metz, Bourdin, MM. Bichon, Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints

Mmes Lemaître Clément, Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Chevré, Amalal, Fromentin, Mmes de Crémiers, Pedro, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gault à M. Rougeron, M. Pouget à M. Chevré, Mme Do Souto à Mme Gouveia, Mme Chevallier à M. Cammal, Mme Terrasse à Mme Pingot

Etait absent excusé : M. Pereira Dos Santos

Ne prennent pas part au vote : M. Franchina, M. Colpin, Mme Chambon, M. Damon, Mme Roger, M. Renard, Mme Devernois, Mme Riby, M. Crozat, Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Chambon

Nombre de Conseillers

En exercice 33

Présents 17

Votants 22

Délibération n° 2021/126

OBJET : Octroi des subventions aux associations et organismes pour 2022

Sur proposition de la commission éducation et jeunesse du 16 novembre 2021,

Sur proposition de la commission culture et sport du 25 novembre 2020 et du 17 novembre 2021,

Sur proposition de la commission commerce, tourisme et animations du 30 novembre 2021,

Sur proposition de la commission monde patriotique et ressources humaines du 24 novembre 2021,

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 30 novembre 2021,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** d'accorder pour 2022 aux associations et organismes présentant un intérêt local les subventions tel que présentées en annexe de la présente délibération,
- **PRÉCISE** que tout ou partie des subventions allouées pourra faire l'objet d'une demande de remboursement en cas de réduction ou annulation du projet subventionné,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le

ID : 045-214501553-20211215-D_2021_126-DE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 22 décembre 2021*

Pour extrait conforme
à Gien, le 23 décembre 2021

Le Maire,
Francis Cammal